

Rapporteur : M^{me} PRECETTI

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 SEPTEMBRE 2019

19

•O•

**ADHESION DE LA VILLE A LA FEDERATION NATIONALE DES
METIERS DU STATIONNEMENT (FNMS)**

•O•

RAPPORT

La Fédération Nationale des Métiers du Stationnement (FNMS) est une fédération professionnelle réunissant les acteurs nationaux du stationnement et de la mobilité urbaine. A ce titre, c'est un partenaire au quotidien des collectivités pour l'accompagnement dans la mise en œuvre des politiques de déplacements.

LA FNMS a mis en place des commissions de travail, 4 permanentes et 3 thématiques pour être proactive sur la politique de stationnement en France intervenant dans des domaines juridiques, l'évolution des moyens de paiement, l'évolution des domaines de la mobilité et du stationnement, et l'évolution sociale en découlant.

Elles interviennent également dans les domaines de l'électromobilité, de la technique (action notamment dans la sécurité des parcs de stationnement) et dans les questions de stationnement et de mobilité.

LA FNMS souhaite intégrer dans ses travaux de nombreuses villes qui ont repris la gestion de leur stationnement en direct et leur faire intégrer le collègue exploitant de la fédération.

L'adhésion à la FNMS permettra à la ville d'Antony d'être acteur des politiques de mobilités en France avec les grandes mutations et changements à venir et aux travers des membres, de partager des retours d'expériences transposables sur le territoire de la ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adhérer à la FNMS, et d'approuver le versement de la somme de 2 160 € à la FNMS correspondant aux frais de cotisation pour l'année 2020.

OBJET : ADHESION DE LA VILLE A LA FEDERATION NATIONALE DES METIERS DU STATIONNEMENT (FNMS)

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement (FNMS) ;

Considérant que la FNMS a décidé d'intégrer les villes exploitant en direct leur stationnement au sein de la fédération ;

Considérant que l'adhésion à cette fédération permettra à la ville d'Antony de mesurer sa politique de mobilité et de déplacements et de trouver des outils pour permettre d'optimiser le stationnement et d'apaiser la circulation ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} : Décide d'adhérer à la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement (FNMS).

ARTICLE 2 : Dit que la dépense correspondante, soit 2 160 € pour l'année 2020, sera inscrite au budget des exercices concernés.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme

Le Maire